

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

EAU
EAU POTABLE

**COMMUNES DE BARLIN ET HERSIN-COUPIGNY - ACQUISITION DE TERRAINS ET
D'OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE, PROPRIETES DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIEVIN**

Vu la délibération en date du 6 novembre 2014, aux termes de laquelle le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Bassin de la Lawe et de son Affluent le Fossé d'Avesnes (SABALFA) a décidé de procéder à l'acquisition de différents terrains et ouvrages de production d'eau représentant la partie sud de la chaîne de distribution d'eau de « Beuvry-Rivage », dont le détail figure en annexe, propriétés de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et ce, afin de pouvoir alimenter en eau les communes d'Hersin-Coupigny et de Fresnicourt le Dolmen,

Vu la délibération en date du 13 octobre 2014 modifiée par délibération en date du 6 février 2020, aux termes desquelles la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a autorisé la cession desdits terrains et ouvrages,

Considérant qu'au préalable, il a été proposé de connecter la commune de Sains-en-Gohelle au réseau de la Collectivité, celle-ci étant alimentée par les ouvrages à céder,

Considérant qu'à ce titre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a réalisé, conformément à ses engagements, les travaux d'alimentation de la commune de Sains-en-Gohelle, par une zone de distribution située sur son territoire,

Considérant qu'en parallèle, les travaux engagés par le SABALFA, en vue d'assurer la vente d'eau potable aux communes d'Hersin-Coupigny et Fresnicourt le Dolmen, sont achevés,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est vue transférer la compétence eau potable sur le territoire du SABALFA,

Considérant qu'à cet effet, il est proposé de régulariser la vente susvisée en lieu et place du SABALFA, les conditions financières de la délibération initiale demeurant inchangées, à savoir :

- Acquisition des terrains moyennant le prix de 1 500 € HT, TVA en sus,
- Acquisition des ouvrages (réservoirs, stations de surpression, poste de transformation et conduites) à l'euro symbolique
- Frais à la charge de l'acquéreur (notaire, géomètre...) |

En vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 donnant délégation au Président pour l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Le Président,

DECIDE l'acquisition des terrains sis à Hersin-Coupigny, cadastrés sections AM n°316 et 437 et AV n°51 et 54, d'une superficie totale de 1 243 m², au prix de 1 500 € HT, TVA en sus, et des ouvrages de production d'eau représentant la partie sud de la chaîne de distribution d'eau de "Beuvry-Rivage", à l'euro symbolique, propriétés de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

AUTORISE la signature de la promesse réciproque de vente et d'achat, ainsi que l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par devant Maître LASSUE, notaire à Noeux-les-Mines.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 23 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 23 juin 2020
Et de la publication le : 23 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain

ANNEXE

**COMMUNES DE BARLIN ET HERSIN-COUPIGNY - ACQUISITION DE TERRAINS ET D'OUVRAGES DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE, PROPRIETES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LENS-LIEVIN**

TERRAINS :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	SUPERFICIE (en m2)
HERSIN-COUPIGNY	AM	316	236
		437	67
	AV	51	72
		54	868

OUVRAGES :

Réservoirs :

- Un réservoir en béton armé sur tour de 16 mètres, capacité 1 250 m³, situé sur le carreau de l'ex Fosse 4 à Hersin-Coupigny,
- Un réservoir au sol, de capacité 2 000 m³, en béton armé situé près des usines de la Loïsne,
- Un réservoir sur tour de 13 mètres, d'une capacité de 250 m³, situé sur l'ex Fosse 10 à Hersin-Coupigny,

Stations de surpression :

- Une station de surpression de la Fosse 4 à Hersin-Coupigny située dans un bâtiment de l'ex carreau de la Fosse 4 ; équipée de 2 groupes électropompes de 200 m³/h,
- Une station de surpression de Fresnicourt, située dans un bâtiment sur l'ex carreau de la Fosse 9 de Barlin, équipée de 2 groupes électropompes de 20 m³/h,

Poste de transformation :

- Un poste de transformation situé dans l'ex carreau de la Fosse 4 à Hersin-Coupigny,

Conduites d'adduction :

- Une conduite de diamètre 400 mm reliant la cité de l'Arc à Hersin-Coupigny au réservoir de l'ex Fosse 4,
- Une conduite de diamètre 250 mm reliant le réservoir de l'ex Fosse 4 au compteur « Hayette »,
- Des conduites de diamètre 250 mm et 275 mm reliant le compteur « Hayette » au réservoir de la Loïsne (ex Fosse 13 à Hersin-Coupigny).